



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

26 février 2018

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, commencera à 9 h par une discussion sur les **questions d'actualité**, qui permettra aux ministres de passer en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour international.

Les ministres des affaires étrangères procéderont à un échange de vues sur la **République de Moldavie**, portant notamment sur la mise en œuvre de l'accord d'association, les relations de l'UE avec la République de Moldavie et les perspectives d'avenir d'ici les prochaines élections législatives. Ils pourraient également discuter du rôle de la République de Moldavie au sein du Partenariat oriental et de son action dans le domaine de la sécurité. Le Conseil adoptera des conclusions sur la République de Moldavie à l'issue du débat.

Les ministres des affaires étrangères procéderont ensuite à un échange de vues sur la situation au **Venezuela**. Il sera question des développements récents et de l'élection présidentielle prévue pour le 22 avril.

Le Conseil des affaires étrangères débattira du **processus de paix au Proche-Orient**, dans le prolongement de ses sessions précédentes et de la session extraordinaire du Comité de liaison ad hoc qui s'est tenue au niveau ministériel à Bruxelles le 31 janvier. Le débat permettra également de préparer le déjeuner avec les ministres des affaires étrangères membres de la délégation ministérielle sur le statut de Jérusalem constituée par la Ligue des États arabes et présidée par la Jordanie (Jordanie, Autorité palestinienne, Égypte, Arabie saoudite, Maroc, Émirats arabes unis) et le secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Le Conseil devrait adopter sans débat un certain nombre de conclusions, notamment sur le Myanmar, le Cambodge et les Maldives, sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est", ainsi que sur la diplomatie climatique.

Possibilités de point presse:

- | | |
|----------------|--|
| (à confirmer) | Déclaration de la haute représentante, M ^{me} Federica Mogherini, avant la session |
| Vers 13 heures | Accueil des ministres des affaires étrangères membres de la délégation de la Ligue des États Arabes présidée par la Jordanie par Mme Federica Mogherini, haute représentante |
| Vers 13 h 20 | Déclarations à la presse de M ^{me} Federica Mogherini, haute représentante, et du ministre jordanien des affaires étrangères, M. Ayman Al Safadi |
| Vers 15 h 30 | Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères |

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Actualité

La session du Conseil des affaires étrangères débutera par un examen des questions pressantes au niveau international. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères feront part de la suite donnée à la conférence à haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue le 23 février et pourraient évoquer la situation à Afrin (Syrie).

République de Moldavie

Les ministres des affaires étrangères procéderont à un échange de vues sur la République de Moldavie (ci-après dénommée Moldavie), portant notamment sur la mise en œuvre de l'accord d'association, les relations de l'UE avec la Moldavie et les perspectives d'avenir d'ici les prochaines élections législatives. Ils pourraient également discuter du rôle de la Moldavie au sein du Partenariat oriental et de son action dans le domaine de la sécurité. Le Conseil adoptera des conclusions sur la République de Moldavie à l'issue du débat.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait réaffirmer qu'il est **déterminé à renforcer l'association politique et l'intégration économique entre l'UE et la Moldavie**, en travaillant en partenariat étroit sur la base de l'accord d'association entré en vigueur en juillet 2016. Le Conseil devrait rappeler que l'UE reste déterminée à soutenir les progrès accomplis dans le cadre des réformes nécessaires pour faire en sorte que les citoyens moldaves tirent parti des avantages découlant de l'accord d'association, notamment de la zone de libre-échange approfondi et complet.

Le Conseil a examiné et adopté pour la dernière fois des conclusions sur la République de Moldavie le 15 février 2016. Ces conclusions portaient essentiellement sur les réformes que la Moldavie doit entreprendre conformément à son accord d'association afin de répondre aux attentes des citoyens. Depuis, les autorités de la Moldavie ont adopté plusieurs initiatives législatives liées aux domaines de réforme prioritaires recensés dans les conclusions en question. Tout en prenant acte des mesures de réforme déjà prises par la Moldavie, le Conseil devrait souligner qu'il **est essentiel que les réformes entamées en 2016 soient poursuivies et mises en œuvre**.

Dans la perspective des élections à venir, le Conseil devrait faire savoir qu'il déplore que la **nouvelle loi électorale** n'ait pas tenu compte de certaines des principales recommandations formulées dans l'avis conjoint rendu par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, rappelant que des élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles aux niveaux central et local revêtent une importance capitale.

Le Conseil devrait aussi rappeler que la **liberté des médias et le pluralisme** sont indispensables à une société démocratique et, dans ce contexte, devrait engager la Moldavie à mener des réformes qui s'attaquent à la concentration dans l'actionnariat des médias et garantissent la liberté des médias et le pluralisme.

Le Conseil devrait souligner qu'il convient sans attendre de redoubler d'efforts pour mener une **lutte** plus énergique **contre la corruption**, qui aboutisse à des résultats concrets et qui s'accompagne en outre d'une **réforme** approfondie **du système judiciaire**, y compris du ministère public. Le Conseil devrait insister sur le fait que cela suppose de mener des enquêtes et des poursuites approfondies, impartiales et exhaustives visant toutes les personnes impliquées dans la fraude bancaire massive révélée en 2014.

Les relations entre l'UE et la Moldavie ont pour cadre l'accord d'association, qui prévoit une association politique et une intégration économique plus poussées et se traduit par une augmentation constante des échanges entre les deux partenaires. L'aide de l'UE contribue à la modernisation de la Moldavie, au travers de réformes en faveur de la croissance et de la création d'emplois, ainsi que du respect des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie. L'UE est également convenue de fournir une assistance macrofinancière à la Moldavie, sous réserve que soient respectées des conditions préalables précises et spécifiques, notamment sur le plan politique. Un protocole d'accord, un accord de prêt et un accord de subvention concernant cette assistance macrofinancière ont été signés en novembre 2017.

[Relations de l'UE avec la République de Moldavie \(informations générales\)](#)

[Relations UE-Moldavie, Fiche d'information](#)

Venezuela

Les ministres des affaires étrangères procéderont ensuite à un échange de vues sur la situation au Venezuela, qui reste problématique. Le Conseil débattrait de l'évolution récente de la situation, notamment la **suspension du dialogue de Saint-Domingue** entre le gouvernement et l'opposition et l'**élection présidentielle** prévue le 22 avril.

Le Conseil suit de près la situation au Venezuela. Il a exposé sa position dans des conclusions qui ont été adoptées le 13 novembre. Dans le même temps, il est convenu d'un embargo sur les armes et d'un cadre pour des sanctions individuelles. La situation ne s'étant pas améliorée, le Conseil a adopté des sanctions à l'égard de sept personnes occupant des fonctions officielles le 22 janvier 2018.

Dans la déclaration faite par la haute représentante au nom de l'UE le 26 janvier 2018, l'UE a regretté que la décision d'organiser un scrutin présidentiel soit intervenue en dehors du cadre du dialogue national. Elle a rappelé que la tenue d'un scrutin devrait reposer sur un calendrier électoral viable, arrêté dans le cadre du dialogue national en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et des partis politiques, lesquels devraient tous assumer leurs responsabilités.

La **situation politique, sociale et économique** au Venezuela n'a cessé de se détériorer au cours des derniers mois. Les répercussions sur la population vénézuélienne et les pays voisins sont graves. Le HCR estime que 1,5 million de personnes ont quitté le pays. Le FMI prévoit une baisse de 15 % du PIB en 2018, entraînant une baisse cumulée du PIB de près de 50 % depuis 2013. Le FMI prévoit également pour 2018 un taux d'inflation de 13 000 %.

La **situation humanitaire** est également extrêmement préoccupante, 90 à 95 % des personnes qui ont besoin de médicaments ne pouvant y avoir accès. Plus d'un million de personnes se trouvent actuellement en situation d'insécurité alimentaire et le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition aiguë globale a atteint des seuils d'urgence. Des maladies qui avaient disparu comme la malaria et la diphtérie se répandent désormais dans l'ensemble du pays (40 000 cas de malaria ont été signalés).

Les ministres des affaires étrangères pourraient débattre des mesures qui peuvent être prises à la lumière de ces développements ainsi que de la manière de faire usage de tous les instruments à la disposition de l'UE pour encourager des solutions communes démocratiques susceptibles d'apporter la stabilité politique et de permettre au pays de répondre aux besoins pressants de la population, gravement touchée par la crise actuelle.

[Déclaration de la haute représentante, au nom de l'UE, sur l'évolution récente de la situation au Venezuela, 26 janvier 2018](#)

[Intervention de la haute représentante sur la situation au Venezuela, 8 février 2018](#)

[Conclusions du Conseil sur le Venezuela, 13 novembre 2017](#)

[Communiqué de presse de l'UE, sanctions à l'égard de 7 personnes occupant des fonctions officielles, 22 janvier 2018](#)

Processus de paix au Proche- Orient

Le Conseil des affaires étrangères débattrait du processus de paix au Proche- Orient, dans le prolongement de ses sessions précédentes, ainsi que de la session extraordinaire du groupe des donateurs internationaux pour la coordination de l'aide internationale aux Palestiniens, la réunion du Comité de liaison ad hoc qui s'est tenue à Bruxelles le 31 janvier, organisée par l'UE et présidée par la Norvège. Le débat permettra également de préparer le déjeuner avec les ministres des affaires étrangères membres du comité de suivi de la Ligue des États arabes, présidé par la Jordanie.

Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont débattu du processus de paix au Proche-Orient en décembre et janvier. Ils ont également tenu une réunion informelle avec le Premier ministre

et ministre des affaires étrangères israélien Benjamin Netanyahu en décembre, et avec le président palestinien Mahmoud Abbas en janvier.

Les dirigeants de l'UE ont discuté de l'annonce des États-Unis sur le statut de Jérusalem lors de leur dernière réunion le 14 décembre 2017. Le Conseil européen a adopté des conclusions dans lesquelles il réaffirme qu'il est fermement attaché à la solution fondée sur la coexistence de deux États et rappelle que la position de l'UE sur Jérusalem demeure inchangée.

[Conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017](#)

[Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient, 18 janvier 2016](#)

[Processus de paix au Proche-Orient \(Site web du SEAE\)](#)

[L'UE et la Norvège décident de convoquer une session extraordinaire du groupe des donateurs internationaux pour la Palestine \(AHLC\), 10 janvier 2018](#)

Déjeuner informel avec la Ligue des États arabes

Les ministres des affaires étrangères de l'UE et la haute représentante auront un déjeuner avec le **Secrétaire général de la Ligue des États arabes** (LEA), M. Ahmed Aboul Gheit, et les ministres des affaires étrangères membres du comité de suivi de la Ligue des États arabes (Jordanie, Autorité palestinienne, Égypte, Arabie saoudite, Maroc, Émirats arabes unis), présidé par la Jordanie. Ils discuteront du processus de paix au Proche-Orient.

Autres points

Le Conseil devrait adopter sans débat un certain nombre de conclusions, notamment sur le Myanmar/la Birmanie, le Cambodge et les Maldives, le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est", ainsi que sur la diplomatie climatique.

Conclusions du Conseil sur le Myanmar/la Birmanie

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Myanmar/la Birmanie faisant le point sur la situation au Myanmar/en Birmanie, en particulier dans l'État de Rakhine, qui demeure extrêmement grave. Le Conseil devrait condamner la persistance des violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'homme.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait inviter la haute représentante à présenter sans tarder des propositions dans le but:

- de prolonger l'embargo actuel sur les armes et les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne et de soumettre des options concrètes en vue de son renforcement, ainsi que
- de mettre en place des mesures restrictives ciblées à l'encontre de hauts responsables militaires des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) responsables de violations graves et systématiques des droits de l'homme.

[Relations de l'UE avec le Myanmar](#) (fiche d'information)

[Délégation de l'UE au Myanmar](#)

Conclusions du Conseil sur le Cambodge

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Cambodge compte tenu des évolutions préoccupantes de la situation politique ainsi que de la détérioration continue de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, qui comprend une répression croissante à l'encontre de l'opposition, des médias et de la société civile.

Le Conseil devrait demander instamment au gouvernement cambodgien de cesser d'utiliser le pouvoir judiciaire comme un outil politique pour harceler et intimider les opposants politiques, la société civile, les militants des droits du travail et les défenseurs des droits de l'homme.

Dans ces conclusions, le Conseil devrait souligner que compte tenu de l'évolution récente, il pourrait envisager des mesures ciblées spécifiques si la situation ne s'améliore pas.

[Délégation de l'UE au Cambodge](#)

Conclusions du Conseil sur les Maldives

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les Maldives, à la suite de la récente détérioration de la situation dans le pays.

Le Conseil devrait inviter les institutions compétentes des Maldives à lever immédiatement l'état d'urgence et à rétablir tous les droits garantis par la Constitution et à engager un véritable dialogue avec les dirigeants de l'opposition. Étant donné que la situation actuelle n'est pas conforme aux principes de gouvernance démocratique et de séparation des pouvoirs, le Conseil devrait indiquer que, si elle ne s'améliore pas, il pourrait envisager des mesures ciblées.

[Délégation de l'UE au Sri Lanka et aux Maldives](#)

Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la diplomatie climatique, réaffirmant que l'UE continuera de montrer la voie dans la poursuite de l'action climatique au niveau mondial. Dans ces conclusions, il indiquera également être conscient des répercussions que le changement climatique a sur la sécurité et la stabilité internationales.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la diplomatie climatique le 15 février 2016 ainsi qu'en mars et juin 2017.

[Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique de l'UE, 6 mars 2017](#)

[Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique, 15 février 2016](#)

En marge de la session

Conseil de coopération avec le Kazakhstan

Le Conseil de coopération se penchera sur les relations bilatérales entre l'UE et le Kazakhstan. Il fera le point sur les progrès réalisés depuis sa dernière réunion, tenue le 4 octobre 2016.

La réunion sera présidée par M. Kaïrat Abdrakhmanov, ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. L'UE sera représentée par M^{me} Ekaterina Zaharieva, vice-Première ministre chargée de la réforme judiciaire et ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, qui exerce actuellement la présidence du Conseil.

Le Conseil de coopération fera le point sur l'application provisoire de l'accord de partenariat et de coopération renforcé. Il dressera le bilan de l'évolution de la situation politique au Kazakhstan, y compris pour ce qui est du programme national de réforme institutionnelle, ainsi que des efforts visant à renforcer l'État de droit et la protection des droits de l'homme. Le Conseil de coopération débattrait également des relations économiques et commerciales entre l'UE et le Kazakhstan et examinera les moyens d'améliorer le climat des affaires afin d'attirer davantage d'investisseurs étrangers. En outre, le Conseil de coopération procédera à un échange de vues sur la coopération régionale et l'évolution de la situation dans la région, notamment dans le domaine de la sécurité et de la connectivité, ainsi que sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.

Une conférence de presse aura lieu à 18 h 30.

[Page de la réunion](#)
